

République Française

Département de l'Hérault - Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	Mardi 09 Mars 2021	Séance du : Mardi 16 Mars 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le seize Mars, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<u>Votes</u> : 44	
Présents : 35	Pour : 44	
Absents : 1	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention: 0]

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet) M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M Jean-Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M.Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M Georges ENLNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) Mme Isabelle Le Goff (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), M. Jean François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représentée par M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Jacky PEREZ (Villeneuvette).

Absent(e)s: Mme Sophie COSTEAU (Mérifons)

06. Eau Potable – Acquisition de la Parcelle A758 – Captage du Mas de Mare à Brignac

La commune de Clermont l'Hérault est essentiellement alimentée par les forages de l'Aveyro (Ceyras) et du Mas de Mare (Brignac), débitant chacun 2000 m³/jour.

Le forage du Mas de Mare se situe dans la zone de mobilité de la Lergue. Compte tenu de cette vulnérabilité, les services de l'ARS demandent l'abandon de ce forage sur son emplacement actuel. Les recherches en eau actuellement en cours sur les karsts du territoire ont permis d'identifier 8 sites à explorer. Cependant, aucun de ces sites ne présente la garantie de produire un débit journalier de 2000 m³/jour.

En parallèle, au titre de la GEMAPI, la Communauté de Communes va engager en 2021 un plan de gestion du secteur Mas de Mare – Gravières de la Prades. Ce plan de gestion a pour objectif de définir les actions à engager afin de concilier les usages actuels et la préservation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur ce secteur.

La collectivité a l'opportunité d'acquérir la parcelle A758 d'une surface de 7ha49, se situant à proximité des forages du Mas de Mare. Cette acquisition, d'un montant de 70 000 €, permettrait d'engager des recherches en eau sur le secteur en vue de déplacer les forages actuels en dehors de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau.

Ainsi, la collectivité s'engage à respecter l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau qu'il conviendra d'intégrer dans les documents d'urbanisme.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur Joseph RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle A758 pour un montant global de 70 000 € tous frais compris ;
- ACTE que la surface exacte et définitive des parcelles cédées sera déterminée par relevé de géomètre,
- **S'ENGAGE** à assumer les frais financiers liés au transfert de propriété et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les frais de division cadastrale, les frais notariaux et frais d'enregistrement,
- SOLLICITE auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Région Occitanie une subvention la plus élevée possible.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Le Président de la Communauté De communes du Clermontais,



Claude REVEL.